

# Déclaration de SUD éducation

Transformation du bac professionnel, labellisation des manuels scolaires, mise en œuvre de l'acte 2 de l'école inclusive : les textes présentés à l'ordre du jour de ce Conseil supérieur de l'éducation témoignent tous de la volonté du ministère d'imposer à la chaîne des réformes du système éducatif sans véritable concertation avec les personnels et sans prise en compte des alertes exprimées sur le caractère précipité de certaines mesures.

S'agissant du lycée professionnel, les journées de grève du 12 décembre et du 1er février ont montré le rejet de la réforme dictée par le président Macron et mise en œuvre dans la précipitation. Alors que le lycée professionnel se remet à peine de la dernière réforme, vous engagez les personnels et les élèves dans de nouveaux bouleversements pour la rentrée 2024 avec des coupes sèches dans les heures d'enseignement et la mise en place d'un parcours différencié à la fin de l'année de terminale. On est loin du « choc des savoirs » voulu par notre désormais nouveau Premier ministre pour cette réforme qui, sur trois ans, fait perdre 170h de cours aux élèves. Et, compte tenu des annonces présidentielles sur les filières « non insérantes », on peut par ailleurs s'attendre, dès les prochaines années, à de grandes transformations de l'offre des formations professionnelles, avec des choix encore plus contraints pour les élèves et des PLP forcés de se reconvertir sans aucun accompagnement sérieux.

Pour ce qui est de la labellisation des manuels, sortie du chapeau début décembre, nous avons

appris, à l'occasion du dernier CSE, que la commission chargée de délivrer le précieux label « Éducation nationale » ne se contentera pas de vérifier la conformité aux programmes mais également la « qualité pédagogique et didactique » des manuels. Pour recevoir le label, les éditeurs de manuels devront donc respecter à la lettre les consignes qui leur seront données. Pour SUD éducation, nous le redisons, ce contrôle étroit des outils pédagogiques est inacceptable : les enseignant·es doivent pouvoir continuer à utiliser les méthodes pédagogiques qui leur semblent les plus efficaces pour faire réussir les élèves, sans pression des inspections et sans contrainte financière des municipalités. Alors que le ministère indique que seuls les manuels labellisés seront financés par l'État, le risque est en effet grand de voir les municipalités refuser de prendre en charge l'achat d'outils pédagogiques qui n'auraient pas été labellisés. SUD éducation rappelle son attachement à la liberté pédagogique : ce sont les enseignant·es qui sont les plus à même de choisir la méthode et les outils les plus adaptés à leurs élèves et à leur approche pédagogique.

La mobilisation massive des personnels au cours des dernières semaines témoigne de leur engagement pour la défense de l'école publique et contre le « choc des savoirs ». Incapable de convaincre les personnels et empêtrée dans des scandales qu'elle avait elle-même provoquée, Amélie Oudéa-Castéra a dû quitter ses fonctions. Les derniers échanges avec notre nouvelle ministre semblaient révéler que la mobilisation avait été entendue et que les « groupes de niveaux », dont la mise en place

crystallise la colère partout sur le territoire, seraient aménagés pour laisser une grande marge de manœuvre aux établissements. Mais alors que s'amorçait cette timide prise en compte de l'ampleur du rejet de la réforme, le Premier ministre a jeté de nouveau de l'huile sur le feu en déclarant que ces « groupes de niveau » seraient bien mis en place. Les personnels n'en peuvent plus de cette cacophonie et il faut arrêter de jouer avec l'école, c'est un sujet sérieux. Le ministère n'a-t-il donc tiré aucune leçon du bac Blanquer, qui doit désormais être détricoté après avoir été imposé aux personnels ?

On peut s'épargner aujourd'hui un nouveau fiasco, dont les élèves et les personnels feront les frais. Pour lutter contre les inégalités sociales que le Premier ministre déclare vouloir combattre, il serait temps de se plonger dans le dossier du financement de l'enseignement privé sous contrat que notre précédente ministre

avait contribué à rouvrir. Le privé sous contrat est en effet financé à 73 % par l'argent public. Pour SUD éducation, il est primordial de récupérer les 12 milliards qui sont alloués pour permettre à des gens qui en ont les moyens d'éviter l'école publique. Il faut par ailleurs ouvrir de véritables concertations afin de penser un plan global qui redonne des moyens à l'éducation prioritaire, qui donne de vrais moyens à l'inclusion scolaire et qui repense la formation initiale et continue des personnels.

**C'est pour toutes ces raisons, mais aussi pour réaffirmer notre exigence de revalorisations salariales, que SUD éducation, aux côtés des organisations syndicales de la Fonction publique, appelle à la grève dès le 19 mars.**